



BULLETIN DU CONSEIL NATIONAL DU SOUTIEN SCOLAIRE

Janvier 2016

Entente de principe entérinée par le Conseil national du soutien scolaire du SEPB-QUÉBEC

Sur environ 6000 membres, 946 ont participé aux assemblées générales. 759 ont voté pour l'entente de principe et 182 ont voté contre l'entente de principe. 5 votes ont été annulés. L'entente est donc entérinée à 80%.

L'étape suivante du processus de négociation consistera, pour les parties négociantes, à l'écriture des textes officiels de la prochaine convention collective. Une fois la convention signée, elle devrait entrer en vigueur. Toutefois, dépendamment du temps qu'il restera d'ici la fin de l'année scolaire, il est possible que certaines dispositions entrent en vigueur plus tard, s'il ne reste pas assez de temps pour les mettre en place. Lorsque cela arrive, il y a entente entre les parties pour convenir d'une entrée d'application plus tardive. Soyez assurés que vos syndicats vous tiendront informés.

Sections locales anglophones 96.24%
SEPB-576 (C.S. Riverside) 115 votants 115 pour l'entente 0 contre l'entente
SEPB-576 (C.S. New Frontiers) 97 votants 94 pour l'entente 3 contre l'entente
SEPB-577 (C.S. Sir-Wilfrid-Laurier) 160 votants 149 pour l'entente 11 contre l'entente

Sections locales francophones 69.86%
SEPB-579 (C.S. Marguerite-Bourgeoys) 236 votants 123 pour l'entente 112 contre l'entente 1 vote annulé
SEPB-578 (C.S. Marie-Victorin) 338 votants 278 pour l'entente 56 contre l'entente 4 votes annulés